

Réunion du Conseil Municipal du 18 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

Date de convocation : 14 mai 2018

Présents : Mmes Josiane DESGROISILLES, Céline FIÉVET, Claude IMBERT, Emmanuelle MAGNIEN ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Jean-Louis GONON, Matthias MANGANELLI, Xavier LAVINA, Jean-Marie SEGADO.

Absents excusés : Mrs Arnaud LEGRAND (a donné pouvoir à Jean-Louis GONON), Cyrille TOULOUSE (a donné pouvoir à Xavier LAVINA).

Secrétaire de séance : Mr Matthias MANGANELLI.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 20 avril 2018. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour :

- **Installation d'un radar pédagogique.**

Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

ORDRE DU JOUR :

- **SDEY : Convention financière pour la rénovation de l'éclairage public - Tranche 2**
- **Logement 71 rue du Maréchal Leclerc : Devis**
- **Règlement des salles communales**
- **Redevances d'occupation du domaine public : ENEDIS et ORANGE**
- **Questions diverses**

I - SDEY : Convention financière pour la rénovation de l'éclairage public - Tranche 2 : 38 points lumineux

Délibération n° 29-2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation et le plan de financement du Parc EP - tranche 2 - établi par le SDEY.

Il rappelle la délibération n°61-2014 du Conseil Municipal prise lors de la séance du 18 décembre 2014 portant transfert de la compétence éclairage public au SDEY - niveau 4.3.3.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet d'Eclairage Public susvisé et son plan de financement,

Vu la délibération du Comité Syndical du SDEY en date du 11 décembre 2017 portant règlement financier,

Après avoir délibéré,

➤ ACCEPTE les travaux d'Eclairage Public proposés par le SDEY et leur financement selon le tableau ci-après,

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	Part Commune 60% du HT	SDEY 40% du HT
EP PUR + MOE	10 030.62 €	8 358.85 €	1 671.77 €	5 015.31 €	3 343.54 €
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	Part commune 40% du HT	SDEY 60% du HT
EP INTELLIGENT + MOE	31 363.08 €	26 135.90 €	5 227.18 €	10 454.36 €	15 681.54 €
Total	41 393.70 €	34 494.75 €	6 898.95 €	15 469.67 €	19 025.08 €

➤ S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

➤ CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

➤ DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2018 - article 2041582.

II - Logement 71 rue du Maréchal Leclerc : Devis de travaux

Délibération n° 30-2018

Monsieur Matthias MANGANELLI, 2^{ème} adjoint présente au Conseil Municipal des devis de rénovation de peinture et sol, pour le logement situé au 71 rue du Maréchal Leclerc.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité

➤ DECIDE de retenir le devis de l'entreprise MARYAM Dominique pour un coût HT de 3 450.00 €,

➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit devis.

III - Règlement des salles communales

Délibération n° 31-2018

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement des salles communales de NUITS.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** le règlement des salles communales,
- **DECIDE** de le rendre applicable à compter du 1^{er} juin 2018,
- **FIXE** des tarifs des salles communales comme suit :

Salles, locaux, Matériels		Périodes	<u>Locaux</u> Résidents, Entreprises	<u>Extérieur</u> Résidents, Associations, Entreprises
Table et 2 bancs			3.00 €	
Salle des fêtes	Week end	Du 01/05 au 30/09	90.00 €	160.00 €
		Du 01/10 au 30/04	110.00 €	180.00 €
	Location journée	Du 01/05 au 30/09	50.00 €	80.00 €
		Du 01/10 au 30/04	60.00 €	95.00 €
Bibliothèque	Location except. à la journée	Du 01/05 au 30/09	10.00 €	30.00 €
		Du 01/10 au 30/04	20.00 €	45.00 €

Associations locales : associations ayant leur siège social à NUITS, produisant les bilans d'activité et financier demandés chaque année aux associations.

Particuliers locaux : particuliers ayant une résidence principale ou secondaire dans la commune.

Entreprises locales : entreprises ayant leur siège ou un établissement sur la Commune.

Le Conseil Municipal se réserve le droit d'accorder à titre exceptionnel une gratuité de location, eu égard à la nature de la manifestation.

IV - Redevances d'occupation du domaine public 2018

1/ ENEDIS : Délibération n° 32-2018

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification des redevances pour occupation du domaine public.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

* **FIXE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des lignes électriques BT pour l'année 2018 à 203,00 €

* **DECIDE** d'établir un titre de recette pour la somme de 203,00 € correspondant au produit de la redevance annuelle 2018 du par ENEDIS.

2/ ORANGE : Délibération n° 33-2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société ORANGE, comme chaque année, doit verser à la Commune une redevance annuelle actualisée. Il appartient donc à la Commune d'établir le titre de recette correspondant au produit de la redevance annuelle pour occupation du domaine public routier

conformément au décret n° 97-683 du 30 mai 1997 qui définit les modalités en matière tarifaire en son article R 20-52.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

➤ **FIXE la redevance d'occupation du domaine public routier pour l'année 2018, de la façon suivante :**

Artère en aérien	52.38 € le km x 2.150 kms	112.62 €
Artère en souterrain	39.28 € le km x 15,276 kms =	600.04 €
Emprise au sol	26.19 € le m ² x 0,3 m ² =	7.86 €
<i>Redevance Totale</i>		<i>720.52 €</i>

➤ **DECIDE d'établir un titre de recette pour la somme de 720.52 €, correspondant au produit de la redevance annuelle 2018 dû par ORANGE.**

V - Installation d'un radar pédagogique

Délibération n° 34-2018

Suite au comptage des véhicules et de mesure de vitesse réalisé en novembre 2017 par le Conseil Départemental, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis d'installation d'un radar pédagogique amovible, afin de réduire la vitesse Route de Genève et rue du Maréchal Leclerc.

Après discussion et à la l'unanimité, le Conseil Municipal

➤ **ACCEPTÉ le devis de l'entreprise ELAN CITE pour un coût HT de 2 270.50 €,**

➤ **CHARGE Monsieur le Maire de demande les subventions au titre des Amendes de Police,**

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.**

VI- Questions diverses

1/ **Courrier de l'Association Paysages Forêt de l'Armançon** : Demande de location de la salle communale pour une réunion publique d'information, le vendredi 15 juin prochain de 18 h 30 à 20 h 30.

2/ **Feu d'artifice du 14 juillet** : Monsieur le Maire informe que la société PEGASE est dissoute. Les artificiers habilités se proposent de tirer le feu d'artifice du 14 juillet. Un devis est demandé à la société BREZAC.

3/ **Employé municipal** : Information en vue d'un départ de Mr David SEGADO au 1^{er} septembre.

4/ **Commission bois** : Visite de la commission Bois dans les coupes attribuées pour procéder au cubage. Un courrier a été adressé à chacun.

5/ **Cérémonie du 8 mai** : Collecte des bleuets = 13.50 €.

6/ **RAID Armançon Découverte** : les 15 et 16 septembre, organisé à Ancy-le-Franc.

7/ **Service eau potable** : Problème de consommation d'eau depuis plusieurs semaines.

DELIBERATIONS PRISES

29-2018 : SDEY : Convention financière pour la rénovation de l'éclairage public - Tranche 2

30-2018 : Logement 71 rue du Maréchal Leclerc : Devis de travaux

31-2018 : Règlement des salles communales

Redevances d'occupation du domaine public :

32-2018 : ENEDIS

33-2018 : ORANGE

34-2018 : Installation d'un radar pédagogique

Séance levée à 23 heures 15.

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis		LEGRAND Arnaud	Absent
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	
FIÉVET Céline		TOULOUSE Cyrille	Absent
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	
MAGNIEN Emmanuelle			